



COMITE TERRITORIAL DU LANGUEDOC – Fédération Française de Rugby

Avenue Hubert Mouly – BP 50314 – 11 103 NARBONNE Cedex

☎ 04.68.32.56.86 Fax 04.68.32.04.90 E-mail : 3015c@ffr.fr

COMITE DIRECTEUR

10 JANVIER 2017

RELEVÉ DE DECISION

OBJET : CUMUL des CARTONS JAUNES

RAPPEL :

Le Comité Directeur du Comité du Languedoc avait pris des dispositions, lors de sa séance du 13 septembre 2016 sur le non cumul de cartons jaunes, et proposé de revenir sur l'application du Règlement Fédéral à savoir que : 2 cartons jaunes dans une période de 60 jours, entraîneront une sanction sportive et financière.

NOUVELLE DISPOSITION :

Le Comité Directeur propose lors de sa séance du 10 janvier 2017 de ne considérer, dans les cas précités, que la sanction sportive.

De fait, plus aucune sanction financière ne sera imputée aux clubs concernés.

Application de cette décision à compter de la mise en conformité avec les règlements FFR, soit le 13 Septembre 2016.

Les clubs ayant déjà fait l'objet de sanctions financières seront remboursés et crédités sur leur compte club.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité

André BOYER

Secrétaire Général

Guy MOLVEAU

Président